

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 septembre 2022

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**22-09-2022-08**

Date de convocation le 16/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14

**Etaient présents** : Mmes CAZENAVE, ETCHART, LOQUET, GUITTONNEAU, BAZIARD, DAUBAS et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE, LAPETRE et LETARGUA.

**Secrétaire de séance élu** : Mr HILLOOU

**Avaient donné pouvoir** : Mr SALEFRANQUE pouvoir à M. CLAVÉ  
Mr LAMASOU pouvoir à M. LETARGUA

**Était absente excusée** : Mme GRAUX

### **OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE RTE**

Dans le cadre des travaux sur la liaison 63 KV Marsillon- Lacq- Mont- Orthez, RTE souhaite implanter un nouveau support sur la parcelle communale AB 306 sis Lacq, faire passer les conducteurs aériens sur la parcelle et couper les arbres à proximité de l'ouvrage. Ce déboisement se fera contre compensation financière d'un montant de trois cent dix-huit euros et soixante centimes.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour autoriser cet équipement et l'autoriser à signer la convention de servitudes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** l'installation du support

**ACCEPTE** le décompte de l'indemnité de déboisement d'un montant de trois cent dix-huit euros et soixante centimes

**AUTORISE** le Maire à signer les conventions de servitudes

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 064-216403964-20221003-22\_09\_2022\_08-DE